

AUTO-MOTO ÉCOLE
PONCET

Chalon
20, Rue de Belfort

Châtenoy le R.
34, Avenue De Gaulle

Saint-Marcel
4, Grande Rue

Téléphones :
03.85.48.79.77
06.24.94.01.79

www.automotoecoleponcet.fr

BSR
A1, A2, A — Piste privée
AAC — Prix minis
Sérieux maxi
B

FORMATION PERMIS B

Formule accélérée sur 2 mois *

La formule comprend :

⇒ Accès salle de code illimité pendant 6 mois (avec cours en salle)	150€
⇒ Accès code sur internet 6500 questions	40€
⇒ 1 Boîtier + 1 pochette de suivi pédagogique + 1 livre de code	100€
⇒ Frais de dossier et de Gestion de compte administratif	90€
⇒ Frais d'accompagnement à l'examen de conduite (tarif réglementé)	41€
⇒ 25 leçons de conduite (1 leçon = 1h détaillée dans les CGV)	1025€
⇒ Création dossier de Demande de Titre Définitif ANTS	30€
	<hr/>
	1476€
	1450€

OPTIONS HORS FORMULE :

1 Évaluation	41€
Stage code 3 jours avec formateur en salle	190€
Redevance pour passage examen de code (tarif réglementé et obligatoire)	30€
Leçon de conduite supplémentaire (au-delà du minimum légal obligatoire)	41€
Frais d'accompagnement à l'examen du code à Mâcon (DYS/ sourds et malentendants)	50€
Si Conduite supervisée : Rendez-vous préalable :	90€

* A compter de la date de validation de votre dossier par ANTS



Conditions requises : Le permis de conduire de la catégorie B permet la conduite de tous les véhicules de tourisme et des véhicules utilitaires dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Pour s'inscrire au permis B, il faut être âgé de 17 ans.

Pour vous présenter à l'examen pratique, vous devez avoir 18 ans à la date de l'examen pratique et obtenu l'épreuve théorique (le code).

Programme de formation :

- **une évaluation** de départ afin de déterminer le nombre de leçons et le cout de la formation (le nombre de leçons ne peut être inférieur au minimum défini par la loi)

- **une formation théorique** : préparation a l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts- stationnement, visibilité - éclairage, conduite pratique, eco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

- **une formation pratique** : 4 grandes compétences définies par le REMC (selon la GDE : Goals of Driver Education) : 1 -Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul. 2- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction. 3. Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération. 4. Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

Objectifs de la formation :

- Connaître votre véhicule et être capable à déceler les défauts techniques les plus importants,
- maîtriser les commandes du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- Assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, percevoir et anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet,
- Conduire dans le respect de l'environnement et adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

Nos engagements :

- Une formation de haut niveau pour votre sécurité et votre réussite : un suivi individualisé est effectué régulièrement.
- Un calendrier de formation adapté à votre rythme aussi bien en phase théorique que pratique
- Cours individuels ou collectifs (au choix) avec des formateurs agréés, compétents et régulièrement formés
- Des équipements adaptés intégrant les nouvelles technologies



FORMATION THEORIQUE :

- Bureau de Chalon :

- ⇒ Lundi **14h à 19h.**
- ⇒ Mardi au vendredi : **de 10h à 12h et de 14h à 19h.**
- ⇒ Samedi **de 10h à 12h et de 13 h à 16h.**

- Bureau de Saint Marcel :

- ⇒ Lundi Fermé
- ⇒ Mardi, jeudi et vendredi **de 14h à 19h**
- ⇒ Mercredi **9h à 12h et 14h à 19h**
- ⇒ Samedi **de 8h à 12h et de 13h à 16h**

- Bureau de Chatenoy le Royal :

- ⇒ Lundi fermé
- ⇒ Mardi au Vendredi : **de 14h à 19h**
- ⇒ Samedi **de 8h à 12h et de 13h à 16h**

COURS DE CODE COLLECTIFS AVEC UN FORMATEUR

Bureau de Chalon et St Marcel : le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h

Bureau de Chatenoy Le Royal : le mercredi de 14h à 16h

(compris dans la formule)

FORMATION PRATIQUE :

Les leçons de conduite ont lieu du lundi au vendredi de 08h à 19h et le samedi de 08h à 16h. Elles sont fixées selon vos disponibilités. Une formation simultanée entre la théorie et la pratique peut vous être proposée afin d'optimiser votre apprentissage.

Règlement : 2 fois sans frais réparti comme suit :

Mois de l'inscription : 750€

Le mois suivant :750€

Cette formule, afin d'être efficace demande une grande disponibilité de votre part et une réussite aux examens à la première présentation.



N'hésitez pas à nous demander sur les différentes aides de l'état pour le financement de votre formation !

Tarifs valable à partir du 01 février 2018

Nous sommes agréés permis 1€ par jour auprès de l'Etat.

Nous avons également un marché public avec le conseil régional pour percevoir l'aide au permis de 500€

Nous sommes également éligible à l'utilisation du CPF.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter par mail :

automotoecoleponcet@hotmail.fr

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous connecter sur notre site :

www.automotoecoleponcet.fr

Liste des documents nécessaires :

- 1 Photo d'identité agréée ANTS (code numérique) + 2 photos d'identité
- Photocopie carte d'identité de l'élève + photocopie du permis si une catégorie déjà obtenue.
- Photocopie carte d'identité du représentant légal pour mineur + photocopie du livret de famille si pas au même nom.
- Copie ASSR 2 + Recensement + JDC
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, avis d'imposition) + photocopie carte d'identité de l'hébergeant avec attestation d'hébergement signée par l'hébergeur et l'hébergé
- 1 carnet de timbres.
- Adresse mail valide.

Les leçons de conduite supplémentaires seront à régler au fur et à mesure via facturation mensuelle. Toutes prestations impayées annulent de fait l'inscription aux examens.

Tout retard de paiement annule de fait les leçons déjà planifiées. Au-delà de 2 absences consécutives sans avertissement préalable, l'établissement se réserve le droit de suspendre la formation et d'annuler les leçons déjà placées. Se reporter au CGV et au règlement intérieur sur le site de l'auto école.

Le tarif privilège n'est pas cumulable avec des coupons réductions ou des chèques cadeaux AM.

Les prix sont indiqués en TTC, sachant que nous sommes soumis à une TVA de 20%. Le « forfait code » de 50€ par mois s'entend à date anniversaire. Tout mois commencé est dû sans remboursement possible.

